

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Avis CSRPN n°2017-10-08

Séance du 10 octobre 2017

Avis du CSRPN de Normandie

Projet de Déclinaison régionale du Plan National d'Actions Mulette perlière

Présentation du dossier

La Mulette perlière (*Margaritifera margaritifera*), mollusque bivalve d'eau douce autrefois commun dans les rivières courantes oligotrophes de France (sur terrains siliceux), a vu ses effectifs diminuer rapidement : en un siècle, elle aurait disparu de plus de 60 % des cours d'eau et les effectifs auraient diminué d'au moins 90 %. L'effectif national est actuellement estimé à 100 000 individus pour cette espèce particulièrement longévive (jusqu'à 150 ans).

La majorité des populations de Mulette perlière se reproduit encore, mais c'est l'absence de recrutement et le vieillissement des populations qui conduisent aujourd'hui à agir urgemment pour conserver l'espèce dans nos rivières (Cochet, 2004). Un Plan National d'Actions (PNA) Mulette perlière (*Margaritifera margaritifera*) a donc été mis en œuvre. Lancé en 2012 et devant s'achever cette année, il a fixé comme objectifs principaux « le maintien des populations actuelle de Mulette perlière et l'amélioration de l'état de conservation de celles-ci » ainsi que « le retour de l'espèce dans les cours d'eau d'où elle a disparu ».

Au regard de la situation de l'espèce en Bretagne et en Normandie, un programme LIFE « Conservation de la moule perlière d'eau douce du Massif armoricain » a été lancé 2 ans avant le PNA Mulette. Il s'est achevé fin 2016. Il visait l'amélioration des connaissances sur 6 populations de Mulette et leur habitat, ainsi que la mise en place d'une structure d'« élevage » en vue du renforcement des populations sauvages. En Normandie, sous l'animation du CPIE Collines Normandes, les populations de l'Airou, de la Rouvre et du Sarthon ont bénéficié de ce programme.

Ce programme LIFE a permis des avancées conséquentes sur la connaissance de l'espèce et des populations normandes ainsi que sur son milieu de vie et ses exigences écologiques. De plus, la mise en place de la structure d'élevage est une véritable réussite avec un taux de survie moyen d'environ 80 % au sein de la structure ! Mais il reste beaucoup à faire pour mener à son terme le programme de renforcement des populations.

Afin de poursuivre les actions du LIFE, une déclinaison régionale du PNA, rédigée par le CPIE Collines Normandes, est donc proposée aujourd'hui avec les mêmes objectifs principaux : le renforcement et la protection des populations existantes, tout en agissant sur les milieux afin d'améliorer le fonctionnement général des cours d'eau où l'espèce est présente.

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Avis du CSRPN de Normandie :

Le CSRPN émet un avis très favorable à cette déclinaison régionale du Plan National d'Actions Mulette perlière, établie dans la continuité d'un programme LIFE, qui permet de répondre à une urgence à agir pour cette espèce en danger critique d'extinction à l'échelle européenne et dont les 4 dernières populations normandes sont fortement menacées d'extinction.

Toutefois, il insiste sur l'absolue nécessité de coupler ce plan d'action à des travaux de restauration de milieux visant à améliorer la qualité des cours d'eau abritant les populations de Mulette perlière (actions sur les bassins versants, contrats de rivières, effacement de seuils ou barrages...).

Conformément à l'article R411-25 du Code de l'Environnement, le présent avis est transmis à Madame la Préfète de la région de Normandie et à Monsieur le Président du Conseil Régional et sera publié sur le site de la DREAL au titre du porter à connaissance des travaux du Conseil.

Le président du CSRPN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry Lecomte', written in a cursive style.

Thierry Lecomte